



Mission pour les initiatives
transverses et
interdisciplinaires

Conditions extrêmes

AAP 2024

La Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires (MITI) a pour objectif de promouvoir, animer et coordonner l'interdisciplinarité au CNRS, et en particulier l'interaction entre ses dix instituts. Dans ce cadre, elle lance en 2024 l'appel à projets « **Conditions extrêmes** ».

Contexte

Le terme 'condition(s) extrême(s)' regroupe une variété de situations caractérisées par des propriétés atteignant des valeurs minimales ou maximales dans une échelle de classification (très haute ou très basse température, par exemple), ou très distantes d'une situation de référence (crises sociales ou catastrophes naturelles, par exemple). Elles peuvent être délimitées et localisées, ou au contraire traverser les échelles de temps et d'espace. Les questionnements scientifiques associés à ces situations sont multiples et couvrent de nombreux champs scientifiques. Pour exemple de questionnements autour de(s) condition(s) extrême(s), citons entre autres :

- leur origine et leurs déterminants ;
- les phénomènes singuliers qui s'y produisent ;
- l'observation, la modélisation, la mesure ou la simulation des événements, rares ou au contraire innombrables, qui en découlent ;
- leur prédiction ;
- les mécanismes de génération et de contrôle des extrêmes ;
- leurs conséquences sur les organismes et les sociétés.

Objectif de l'appel

L'appel a pour objectif de promouvoir des approches et questionnements interdisciplinaires pour mieux appréhender ces conditions extrêmes et les problématiques associées, au sein de systèmes variés. Sans aucune exhaustivité, l'appel pourra concerner :

- des systèmes naturels ou artificiels en conditions physiques (pression, température, rayonnement, vide), chimiques (pH, salinité, pollutions organo-minérales extrêmes) ou météorologiques extrêmes ;
- les milieux hostiles (froids extrêmes, hautes températures, déserts, rayonnements intenses ou ultra-faibles) et leurs écosystèmes ;
- les propriétés physiques (particules élémentaires), chimiques (molécules et macromolécules, réseaux réactionnels), biologiques (organismes vivants), écologiques (écosystèmes), socio-économiques, ou des artefacts construits par l'homme en conditions extrêmes et les mécanismes de régulation, de résilience et d'adaptation des organismes extrémophiles ;
- les situations socio-économiques extrêmes.

Il est attendu que les porteurs décrivent explicitement quelles sont les conditions extrêmes envisagées dans leur projet, et en quoi leur caractère extrême requiert une approche spécifique et interdisciplinaire.

Critères d'éligibilité

- Le projet doit être porté par **un personnel scientifique titulaire, appartenant à une unité du CNRS** (CR, DR, MCF, PR, IR).
- Le consortium doit réunir **au moins deux unités rattachées principalement à deux instituts différents du CNRS**. Le consortium peut impliquer des partenaires d'autres organismes de recherche que le CNRS, des partenaires étrangers ou des entreprises, mais ceux-ci ne peuvent pas être financés.
- La **demande budgétaire doit être clairement exposée, sur deux ans, et ne doit pas excéder 30 k€ par an**. Elle ne peut concerner que des dépenses de mission, de fonctionnement (hors équipement informatique et bureautique standard), d'équipement et de prestation de service en lien avec le projet. Aucun financement de ressources humaines ne peut être accordé. Le recours aux équipements informatique et bureautique (ordinateurs, nœuds ou heures de calcul, etc.) des laboratoires et/ou des moyens nationaux est recommandé. Exceptionnellement, un financement de ces équipements peut être accordé pour des besoins strictement liés à la conduite du projet, sur argumentaire.
- La **signature de la directrice ou du directeur d'unité** du porteur ou de la porteuse du projet est requise.

Évaluation des projets

- L'interdisciplinarité, la prise de risque, la rupture et le caractère exploratoire du projet seront les critères clefs pris en compte dans la sélection des projets.
- Les projets sont évalués par un comité scientifique constitué par la MITI et représentant les dix instituts du CNRS. Les lauréats et les lauréates sont individuellement contactés à l'issue de l'arbitrage, soit environ 2 mois après la date limite de dépôt des candidatures.

Modalités administratives et financières

- Les crédits sont versés à l'unité de rattachement CNRS du porteur ou de la porteuse du projet, qui les engage pour l'ensemble des partenaires. Ils sont de type Subvention d'État, ce qui implique qu'ils doivent être entièrement consommés avant le 31 décembre de l'année d'attribution, et qu'aucun frais de gestion ne peut être prélevé.
- À titre exceptionnel, une gratification de stage (de 3 à 6 mois) peut être accordée. Le financement sera directement notifié à la Délégation Régionale, qui établira la convention de stage. Le ou la stagiaire doit être recruté(e) par une unité CNRS. Le montant de la gratification de stage ne doit pas figurer dans le budget global du projet scientifique.
- Un rapport scientifique et financier est demandé au porteur ou à la porteuse du projet à la fin de chacune des deux années de financement. Il ou elle s'engage par ailleurs à présenter les résultats de ses recherches lors de la journée de restitution qui se déroulera dans les locaux du CNRS, sur le site Paris Michel Ange. Les frais de mission sont à prendre en compte dans le budget.

- La seconde année du projet est financée sous réserve d'une évaluation positive du rapport scientifique et financier et de la présentation des résultats lors de la journée de restitution, et dans la mesure où le budget de la MITI le permet.
- Il est demandé aux lauréates et lauréats de mentionner le financement obtenu (Ce projet a obtenu le soutien financier du CNRS à travers les programmes interdisciplinaires de la MITI ; *This project has received financial support from the CNRS through the MITI interdisciplinary programs*) dans toute production scientifique et de déposer cette production systématiquement dans une archive ouverte, de préférence HAL.

Calendrier

Ouverture de l'appel à projets : Lundi 23 octobre 2023

Clôture des candidatures : Lundi 18 décembre 2023 à midi (heure de Paris)

Pour déposer une candidature

Le porteur ou la porteuse du projet doit déposer sa candidature dans l'application Limesurvey. La candidature se fait en deux temps :

1) Inscription au questionnaire

- Cliquer sur le lien suivant : <https://survey.miti.cnrs.fr/limesurvey/index.php/427986?lang=fr>
- Renseigner vos nom, prénom et courriel
- Vérifier que vous avez reçu un mail automatique d'inscription contenant un lien personnalisé vers le questionnaire (Attention : pensez à regarder dans vos spams et messages indésirables ; cette inscription au questionnaire ne vaut pas candidature à l'AAP)

2) Candidature

- Cliquer sur le lien personnalisé qui vous a été envoyé dans le courriel de confirmation d'inscription
- Télécharger depuis la page dédiée à cet AAP sur le site de la MITI le formulaire de candidature à compléter
- Remplir toutes les rubriques du questionnaire en ligne (possibilité de le faire en plusieurs étapes)
- Joindre à la fin du questionnaire en ligne, en format pdf, le formulaire de candidature complété et signé par la direction d'unité
- Cliquer sur « Envoyer » à la fin du questionnaire en ligne
- S'assurer de la bonne réception du mail vous informant que votre candidature a bien été enregistrée dans l'application (Attention : pensez à regarder dans vos spams et messages indésirables)
- Si nécessaire, il est possible de modifier l'ensemble des informations renseignées dans le questionnaire ainsi que la pièce jointe jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.

Date limite de dépôt des candidatures : Lundi 18 décembre 2023 à midi (heure de Paris).

Contacts

[Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires](#)